

Colonel Grégory ALLIONE

Marseille, le 20 NOV. 2020

—
Chef de corps
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours
des Bouches-du-Rhône

Le chef de corps
Directeur départemental

à

Mesdames et Messieurs
les chefs de pôle, chefs de groupement
chefs de centre et chefs de service

Dossier suivi par :
Pôle Compétence humaine
Groupement Engagement citoyen
Service du volontariat
N° 267620



Objet : Déclaration de vacance de postes de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers.
Référence : N°GECI-2020-01 renforts centres de secours.
P. jointe : Avis de vacance de postes.

Je vous prie de trouver ci-joint un avis de vacance de postes de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au sein du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13), pour la période du 1er juin au 30 septembre 2021.

Je vous demande de bien vouloir procéder à une large diffusion de cette publication.



Colonel Grégory ALLIONE

AVIS DE VACANCE DE POSTE du 1^{er} juin au 30 septembre 2021
GECI-2020-01
RENFORTS CENTRES DE SECOURS

Voie de recrutement : Sapeur-pompier volontaire saisonnier	Grade(s) recherché(s) : SPV non officiers	Organigramme : Pôle Compétence humaine Groupement Engagement citoyen Bureau Saisonniers	Localisation principale : renforts centres de secours au corps départemental des Bouches-du-Rhône
---	---	---	---

MISSIONS :

Dans le cadre de la couverture des risques liés à la saison estivale, le service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13) engage des sapeurs-pompier volontaires saisonniers, pour la période du **1^{er} juin au 30 septembre 2021**.

Les personnels, affectés en unités territoriales, participeront à l'activité opérationnelle et au dispositif préventif de lutte contre les feux de forêts, selon leur qualification.

Possibilités de participer à une formation FDF1 organisée par le SDIS13, dans la limite des places disponibles. Hébergement et équipements de protection individuelle mis à disposition par le SDIS 13.

PROFIL :

Conditions d'engagement :

- être majeur (18 ans au plus tard le 01/06/2021) ;
- SPV non officier ;
- compétence minimale requise : équipier de sapeur-pompier volontaire (mention secours d'urgence aux personnes, incendie et opérations diverses) ;
- disponibilité minimum d'un mois consécutif ;
- avoir l'autorisation de son autorité d'emploi.

Compétences appréciées :

- FDF1, FDF2 ;
- équipier secours routier ;
- chef d'agrès une équipe, chef d'agrès tout engin ;
- permis VL/PL, COD1, COD2 VL/PL.

COMMENT CANDIDATER :

SDIS13 : <http://www.sdis13.fr/> (Sapeurs-pompier/Saisonniers)

Internet : <https://forms.gle/Gn63nnTVD3CFnVxv5>

Date limite de pré-inscription en ligne : **26 janvier 2021**.

Date limite de retour des dossiers par courriel : **1^{er} février 2021**.

QR code :

